

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MOBILISATION EN NORMANDIE DES COLLECTIVITES, ENTREPRISES, BAILLEURS SOCIAUX ET PROMOTEURS IMMOBILIERS POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA GÉOTHERMIE.

Rouen, le 16/11/2023

L'évolution du contexte climatique a fait émerger partout en France la géothermie de surface afin de produire de la chaleur et du froid à partir d'énergie renouvelable.

Afin d'intensifier le développement de la géothermie en Normandie en éclairant les entreprises, bailleurs sociaux, promoteurs immobiliers ou encore les collectivités normandes sur cette technique de production d'énergie, l'ADEME a entrepris d'organiser des rencontres professionnelles à Caen le 12 octobre et à Rouen le 16 novembre, après celle de Saint-Lô, le 11 avril dernier.



Une centaine de personnes a participé à l'événement organisé par l'ADEME à Rouen le 16/11/23.

Lors de ces journées de sensibilisation, ont été présentés le potentiel géothermique de la Normandie, les étapes d'un projet, les différentes technologies existantes ou encore les dispositifs d'accompagnement de l'ADEME. En complément, des témoignages reviennent sur des réalisations exemplaires d'une filière déjà active dans la région et qui progresse constamment grâce aux innovations et à la capitalisation de retours d'expérience. Citons ainsi l'exemple du Nouvel Hôpital de Navarre à Évreux inauguré il y a maintenant 10 ans, ou plus récemment celui du siège de la Métropole Rouen Normandie ou de la Clinique équine de Méheudin, à Ecouché-les-Vallées (61).

La géothermie qualifiée « de surface » (moins de 200 m de profondeur) est exploitable sur quasiment tout le territoire régional pour des bâtiments allant de la maison individuelle à des bâtiments collectifs.

L'ADEME accompagne les projets géothermiques dans le cadre du Fonds Chaleur renouvelable, que ce soit pour les études préalables ou les investissements. Toute taille de projet est éligible, soit individuellement pour les plus importants, soit dans le cadre d'un Contrat chaleur renouvelable patrimonial ou territorial, pour les plus petits.

Lancé par l'ADEME dès 2020, le site de référence www.geothermies.fr permet de mieux comprendre cette énergie durable et continue, en favorisant son utilisation par les particuliers, les collectivités et les entreprises. Outre son aspect pédagogique permettant de découvrir les différents moyens pour exploiter l'énergie thermique du sous-sol, ce site propose un espace cartographique à l'échelle régionale et locale ou des exemples d'opérations de géothermie de surface partout en France. Enfin, s'ajoute un espace décrivant les régimes réglementaires quant aux démarches à entreprendre.

Attaché de presse :

Eric TALBOT - talbotattachepresse@orange.fr - Tél. 06 07 45 90 37

L'ADEME EN BREF

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique -, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources. Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse.

Dans tous les domaines - énergie, économie circulaire, alimentation, mobilité, qualité de l'air, adaptation au changement climatique, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions.

À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques. L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.